



EDITION LOCALE IDF - MARS 2020

**INFO**

**I**nformations **D**roits **F**o

« En cette période difficile, FO reste disponible téléphoniquement pour vous aider, conseiller dans toutes vos demandes de salarié. Mais en attendant, prenez soin de vous et de votre famille. »

L'équipe FO Altran IDF

## SYNDICAT :

Désignation du RSS FO IDF 2

Interview de Y.Veyrier pour le  
Quotidien « libération » du 24/3/20 3

## Vos contacts

Sollicitez-nous ! 5



FO Altran IDF vous parle des sujets qui vous concernent localement. Salaires, conditions de travail, frais professionnels, temps de travail, formation... Parce que pour FO, l'action syndicale, c'est vous assister et vous renseigner sur d'autres choses que les luttes de pouvoir des élus ou les turpitudes de nos dirigeants, ou encore crier au loup sans rien proposer.

L'équipe FO Altran est à votre écoute. Pour la contacter, une seule adresse :

[ds.fo@fo-groupe-altran.com](mailto:ds.fo@fo-groupe-altran.com)



## « Désignation du Représentant Section Syndicale (RSS) FO du périmètre Ile de France »



### Conseils FO :

- N'hésitez pas à lui téléphoner pour le connaître et vous présenter en tant que collègue Altran.
- N'hésitez pas à l'interpeler pour discuter avec lui quand vous le croiserez dans un site d'Altran IDF.
- Le syndicat FO a toujours vocation à défendre vos droits collectifs à titre gracieux et vous proposez des conseils judicieux ou défendre vos droits individuels sous des conditions plus que raisonnables.

**YVES VEYRIER, FO :**

**« CONCENTRONS-NOUS SUR LES ACTIVITES STRICTEMENT ESSENTIELLES »(\*)**



Pour le secrétaire général de **FO**, Yves Veyrier, priorité doit être donnée à la santé des travailleurs et à la gestion de la crise sanitaire. D'où son appel à concentrer les efforts sur les secteurs essentiels, en stoppant toutes les activités non nécessaires.

**FACE A L'EPIDEMIE, DES VOIX S'ELEVENT POUR RECLAMER UN ARRET TOTAL DES ACTIVITES NON ESSENTIELLES. LE GOUVERNEMENT N'Y EST PAS FAVORABLE. QUELLE EST LA POSITION DE FO ?**

*Il y a deux discours contradictoires. La pression monte sur le respect du confinement et, dans le même temps, il y a cette petite musique sur les risques pour l'économie qui pourrait avoir du mal à repartir en cas d'arrêt trop brutal. Il faut arrêter avec cela ! On manque de moyens de protection indispensables à la sécurisation en général, et des salariés en particulier. Au lieu de se disperser pour essayer de maintenir des activités qui n'ont pas un caractère d'urgence, concentrons-nous sur celles strictement essentielles et arrêtons les autres. Les hésitations du gouvernement conduisent à une incompréhension. Si on tergiverse, on va aggraver la situation.*

**LES SALAIRES NE RISQUENT-ILS PAS D'EN PATIR, SI LE PAYS PLONGE DANS LA RECESSION, COMME LE CRAINT L'EXECUTIF ?**

*Plus vite on viendra à bout de cette épidémie, plus strict sera le confinement, et plus vite on pourra relancer l'économie. On nous vantait la semaine dernière l'accord à l'italienne sur le maintien de la production dans l'industrie, et entre-temps, l'Italie a décidé d'arrêter tout ce qui n'est pas essentiel. Ne nous y mettons pas à contretemps. Les gens ne sont pas des fainéants, quand l'activité sera relancée, il y aura un vent d'engagement pour faire en sorte que l'économie reparte sans remettre en cause les droits des salariés.*

**LE PROJET DE LOI SUR L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE ADOPTE DIMANCHE NE VA PAS DANS CE SENS...**

*Il y a des choses positives dans ce texte, comme les aides économiques qui permettront de maintenir l'emploi et le pouvoir d'achat des salariés, le report de l'assurance chômage, même s'il fallait aller plus loin en supprimant aussi les règles en vigueur depuis novembre, les mesures visant à suspendre les procédures de licenciement. Celles visant à déroger aux règles en matière de congés payés et de durée du temps de travail sont en revanche superfétatoires. Ce n'est pas la priorité. C'est même contre-productif : n'ajoutons pas au risque épidémique, un risque d'épuisement du fait de l'intensification du travail, avec des journées de travail plus longues ou du temps de repos en moins. Actuellement les entreprises font d'ailleurs l'inverse : elles réduisent les plages d'ouverture, ralentissent les chaînes de production pour éviter que les gens soient trop concentrés sur les lieux de travail.*

## LA POSITION DE LA MINISTRE DU TRAVAIL, QUI APPELLE A LA POURSUITE DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE, EST POINTEE DU DOIGT PAR NOMBRE DE SYNDICALISTES...

*La ministre du Travail devrait se concentrer sur l'intitulé de son ministère qui est le Travail, et pas l'Economie et les Finances. A mélanger les genres, on arrive à des contradictions.*

### SUR LE DROIT DE RETRAIT NOTAMMENT ?

*C'est incompréhensible que l'on s'interroge sur le bien-fondé du droit de retrait, parce que tout d'un coup on est confronté à une utilisation massive potentielle. Ce ne sont pas les salariés qui sont responsables de cette situation ! Quand ces derniers font appel à leur droit de retrait, c'est qu'ils estiment qu'il n'y a pas sur leur lieu de travail les dispositions qui préservent leur santé. Quant aux autres salariés des secteurs essentiels, ils sont conscients de l'importance de leur mobilisation, mais ils n'ont pas envie d'y laisser leur peau. D'où leur appel au secours face à l'insuffisance des moyens. La réponse ne peut pas être une lecture alambiquée du droit de retrait. Il faut des dispositifs adaptés.*

## LA SITUATION REVELE AUSSI DEUX FRANCE : CELLE TOUJOURS DANS LES USINES ET LES ENTREPRISES, LES PLUS PRECAIRES SOUVENT, ET CELLE DES CADRES, EN TELETRAVAIL. AVEC POUR LES PREMIERS, UN FORT SENTIMENT DE DECONSIDERATION...

*Cette situation, on la connaissait déjà. Il y a quelques semaines, FO avait lancé une campagne pour réclamer une meilleure considération de tous les emplois de service à la personne. Ce sont souvent des emplois peu ou pas regardés, alors que leur rôle est essentiel. Un ingénieur financier qui va très bien gagner sa vie ne peut exercer son métier que parce que quelqu'un s'occupe de ses enfants, de ses parents, fait son ménage. Or, tous ces gens indispensables sont souvent en emplois précaires, à temps partiel, rémunérés au smic. Je pense aux salariés des Ehpad, aux caissières, aux agents du nettoyage, aux routiers, aux employés de l'agroalimentaire... Il y a un problème de considération de ce qui est important dans notre société. Ce n'est pas équilibré, indépendamment de la situation de l'épidémie. Et plus encore aujourd'hui, en situation de crise. Il y a des images terribles : des « cols blancs » partis à la campagne avec famille et ordinateur, qui, à peine arrivés vont faire les courses dans la supérette du coin, sans aucune protection pour la caissière. Cela soulève de vraies interrogations.*

## UNE PRIME DE 1 000 EUROS SERA VERSEE AUX TRAVAILLEURS DANS CERTAINES ENTREPRISES, NOTAMMENT DANS LA GRANDE DISTRIBUTION. SUFFISANT ?

*S'il s'agit d'une forme de rémunération du risque, on n'est pas d'accord. Par contre, s'il s'agit d'enfin revaloriser ces métiers, si c'est un premier geste qui va dans ce sens, d'accord. Mais le Medef a déjà dit que toutes les entreprises ne pourraient pas verser la prime. Nous ne voudrions pas non plus que ce soit un coup isolé. Il faut une revalorisation pérenne de ces métiers, en termes de qualité de l'emploi et de rémunération. Et surtout, la priorité doit rester la santé.*

(\*) : Interview de A.Cailhol dans le quotidien Libération du 24/03/2020

### Conseils FO :

- **Soyez attentif à votre sécurité. Votre employeur doit mettre tous les moyens pour protéger votre santé et faire réaliser vos activités dans les meilleures conditions de travail.**
- **C'est dans ce moment difficile, que beaucoup de salariés vont comprendre l'intérêt de protéger la sécurité sociale, la solidarité inter-catégories professionnelles, l'indemnisation du chômage, mesurer l'impact sur leurs retraites, l'intérêt de défendre les acquis oubliés (Durée du travail, Repos, Congés, Indemnisation du chômage, le travail dominical, la sécurité...) vis-à-vis des syndicats d'employeurs qui ne cessent jamais de vouloir les réduire à néant dès que l'occasion se présente.**
- **Prenez contact avec vos représentants locaux pour comprendre la situation actuelle, les modifications majeures du code du travail, les conséquences sur votre activité professionnelle.**

Contactez-nous en précisant :

- votre nom/ prénom et périmètre
- courriel personnel (autre que : xxx.yyy@altran ou xxx.yyy@client)
- un numéro de téléphone personnel (plutôt que le téléphone professionnel)

Au Contact FO de votre périmètre :

## VOS CONTACTS !!!

**DAVID  
GOMES**



RSS FO Sites IDF  
Défenseur Syndical FO sur Versailles  
06 09 05 84 04  
dgomes.altran@orange.fr

**GAETAN  
SEGUILLON**



Défenseur Syndical FO Paris  
Conseiller du Salarié FO Paris  
06 03 81 53 13  
jseguill@numericable.fr

**YAN  
LI-CHRISTOPHE**



Salariée Altran EILIS  
06 01 77 44 73 (\*)  
grace.bourse@gmail.com (\*)

(\*) Que par ses moyens et en temps limité



Retrouvez des informations sur le Site :

[Http://fo-groupe-altran.com](http://fo-groupe-altran.com)

(Login : FoGroupeAltran – Mot de passe : YVeyrier1958)

**CONTACT GENERIQUE :**

Local FO à Vélizy : 01.39.46.78.29  
Local FO à Puteaux : 01.47.78.40.16  
(Avec répondeurs pour laisser un message)